



MAI 2022 #6

AILLAS ENSEMBLE

BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE D'AILLAS

Lou **Marcat** d'Aillas est de **Retour** ...



SOMMAIRE

- Le Mot du Maire **p.3 >** Réunions du Conseil Municipal **p. 4 à 13 >**
- La Vie Communale **p. 14 & 21** La Vie Associative **p.22 & 29 >**
- Suite Extrait de la vie d'Aillas entre 1800 et 1815 **p. 2 et p.30 >** Coordonnées des Président(e)s d'Associations **p.31 >**
- Le rappel des Manifestations à venir **p.31 >** Les infos pratiques **p.32 >**

LOISIRS (p94)

Les distractions sont rares et peu variées. Il y a d'abord les fêtes religieuses, qui tiennent une grande place, et sont scrupuleusement respectées par la majeure partie des habitants. Beaucoup de paysans restés pieux assistent régulièrement aux offices. Pour d'autres moins attachés au culte, c'est tout de même une occasion de sortir et de se tenir en contact avec les autres habitants de la commune. Après de longs bavardages à la sortie de l'église, chacun rentre chez soi, porteur de petits faits divers, longuement commentés en famille.

C'est ainsi que par le moyen d'affiches à la maison commune, et au prône du prêtre, les habitants sont tenues au courant des instructions de l'administration. Aucun autre procédé ne leur permet d'être informés sur tout ce qui les intéresse en particulier et autres événements en général.

Les foires et marchés apportent une occasion analogue de se rendre au bourg, mais n'intéressent pas les jeunes ; seules les affaires y sont traitées, et pas ou peu de réjouissances. Les hommes s'y rendent pour réaliser des affaires en bestiaux, ou simplement se tenir au courant des cours ; et enfin les femmes pour y vendre ou « Troquer » leurs produits.

La principale des distractions, c'est la « Veillée ».

En hiver principalement, les voisins d'un même quartier se réunissent à tour de rôle dans chaque maison, pour y passer la soirée.

Que s'y passe-t-il ? Chaque génération se distrait à sa façon ; néanmoins le processus courant est le suivant :

Autour d'un énorme feu de cheminée qui réchauffe l'atmosphère, les flammes éclairent la pièce ou tout le monde est réuni (en principe la cuisine). Au coin de la cheminée, les femmes les plus âgées, nanties d'une expérience dont elles sont fières, chantent des danses à l'intention des jeunes gens et jeunes filles pour leur permettre de danser et s'ébattre à leur guise pendant toute la soirée. Les jeunes se contentent de cette rengaine monocorde qu'ils entendent d'ailleurs à chaque soirée, et en usent jusqu'à une heure avancée de la nuit. L'intimité qui existe déjà, se renforce toujours d'avantage. Ces rencontres sciemment organisées par les anciens, débouchent souvent sur des mariages.

Les anciens bavardent de leur côté sur des sujets variés : travaux, temps, animaux, soucis familiaux, et en regardant tourner les jeunes, élaborent parmi ceux-ci de futurs mariages. Les occasions de rencontre entre jeunes, sont peu nombreuses. Hormis ces soirées, les fêtes religieuses et aussi la fête annuelle du quartier ; les loisirs sont inexistantes ; aussi ces soirées attendues et fort appréciées de tous, dans un climat d'amitié, qui ne cesse de se manifester à chaque occasions.

Chers(es) administrés(es)

Le printemps revient, l'épidémie s'éloigne, le moment est enfin venu de reprendre nos activités « d'avant ».

En ce qui concerne la commune, c'est d'abord le vote du budget. Les finances sont saines avec un excédent de fonctionnement de 120 000 € en 2021. Nous n'avons donc pas prévu d'augmenter les impôts. Le budget a été voté à l'unanimité.

Les travaux prévus cette année vont donc pouvoir commencer notamment la réfection de l'aire de jeux pour les enfants ainsi que le Skate Park et l'aménagement du club house et des vestiaires.

Nous espérons également débiter le projet des entrées de bourg en juillet ou en septembre pour la route de SIGALENS, l'an prochain pour le côté BERTHEZ.

Les travaux de la résidence « CLAUDE JOSEPH » devraient commencer au dernier trimestre.

Gironde Habitat a fait l'acquisition du terrain BORDES « 4 hectares » qui seront urbanisables dans les années futures.

Le P.L.U.I. devrait être approuvé définitivement dans le courant du mois de juillet.

Concernant la vie de la commune, les activités reprennent et sont nombreuses cet été... Vous trouverez dans ce journal le calendrier de celles-ci.

Lou Marcat d'AILLAS est revenu et sera organisé le premier mardi de chaque mois jusqu'en septembre. Nous tacherons à chaque fois de prévoir une animation musicale qui rendra ce moment encore plus festif.

Nous allons également vous proposer un retour à la traditionnelle maïade. Nous n'avons pas oublié mais les circonstances sanitaires avaient rendu l'organisation de celle-ci impossible.

Je voulais remercier ici tous les présidents et les membres du bureau des associations pour qui depuis deux ans la tâche n'a pas été facile. Leur persévérance et leur dévouement ont permis à celles-ci un nouveau départ avec une nouvelle association en plus !

Ce tissu associatif est pour notre commune une richesse et j'invite les nouveaux arrivants à y participer.

Je vous souhaite et nous vous souhaitons un bel été plein de joie et de convivialité.

Le Maire

André Marc BARNETT

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Comptes Rendus

Réunion du 7 Décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de DECEMBRE à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni – salle de la Mairie – sous la présidence de Mr André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 2 Décembre 2021

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/
Mme LAULAN/MM. CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU/
Mme DANAY/SAÏN/MM. LUCBERT/DUPAU/MAROT/
Mmes LOIZELET/MAURIN.

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 9 novembre 2021

- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

- Droit de préférence sur la vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts d'une superficie totale inférieure à quatre hectares.

- Aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 : Délibération autorisant le Maire à signer la convention avec le département de la Gironde.

- Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 NOVEMBRE 2021

Le compte rendu de la réunion du 9 novembre 2021 n'appelant pas d'observation est approuvé et signé par le conseil municipal.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DECISION N°24/2021

Virement de crédits du chapitre dépenses imprévues de la section fonctionnement

Décision prise le 16 novembre 2021

Vu l'insuffisance de crédits à l'article 6817 – Dotation provisions actifs circulants de la section fonctionnement du budget 2021 et vu le mandat en instance, décide d'ajuster les crédits comme suit :

c/022 : Dépenses imprévues : - 810,19 €

c/6817 : Dotations provisions dépréciations actifs circulants : + 810,19 €

DECISION N°25/2021

Travaux église : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante sur la toiture de la sacristie

Décision prise le 19 Novembre 2021

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté par le Cabinet d'expertise LABROUSSE-CAVALLO de MARMANDE (47) pour la réalisation d'un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante sur la toiture de la sacristie.

Montant du devis : 248,00 € ht – 297,60 € ttc.

DECISION N° 26/2021

Eclairage stade : devis pour remplacement ampoules

Décision prise le 23 novembre 2021

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté

par les Ets ZANETTE de LA REOLE (33) pour le remplacement des ampoules sur l'éclairage du stade.

Montant total du devis : 375,66 € ht – 450,79 € ttc.

DECISION N°27/2021

Equipement d'une salle à la maison communale (appareils électroménagers)

Décision prise le 24 Novembre 2021

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté par les Ets ZANETTE de LA REOLE (33) pour équiper d'un réfrigérateur et d'une cafetière le coin détente à la maison communale.

Montant du devis : 224,17 € ht – 269,00 € ttc.

DECISION N° 28/2021

Location d'une nacelle pour la pose des illuminations de Noël

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté par l'entreprise CDS (Crouzet David Services) de BAZAS (33) pour la location d'une nacelle pour la pose des illuminations de Noël.

Montant total du devis : 185,00 € ht – 222,00 € ttc.

D21.12.001 : Droit de préférence sur la vente de propriété classée au cadastre en nature bois et forêt d'une superficie totale inférieure à quatre hectares

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier de Me Philippe JEAN, Notaire à ARCA-CHON, informant le Maire de la vente de parcelles cadastrées section C numéro 276-277-278 situées au lieu-dit « Cabanieux » d'une contenance de 1ha 82a 87ca,

Vu l'article L.331-24 du Code forestier donnant à la commune un droit de préférence sur les ventes de propriétés classées au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie inférieure à quatre hectares,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de ne pas exercer son droit de préférence sur les parcelles cadastrées section C n° 276-277-278 situées au lieu-dit « Cabanieux ».

D21.12.002 : Aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 : Délibération autorisant le Maire à signer la convention avec le Département de la Gironde

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réalisation des travaux d'aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 et RD 10^E. Dans le cadre de ces travaux, il convient de signer une convention avec le Conseil Départemental pour autoriser la commune à pouvoir réaliser des travaux dans l'emprise du domaine public routier départemental sur la route départementale précitée.

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment l'article L1615-2 (deuxième alinéa,

Vu le code de la Route et notamment l'article R411-2,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article 131-2,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération N° 05.044 du Conseil Général en date du 21 décembre 2004,
Vu la délibération N° 07.32 du Conseil Général en date du 28 juin 2007.

Considérant qu'une partie du réseau routier départemental est située en agglomération,
Considérant que la commune, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, est amenée à effectuer des travaux sur la voirie départementale située en agglomération, dont une partie sera financée par le Département de la Gironde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**** AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Conseil Départemental de la Gironde.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire informe le conseil que Gironde Habitat a acheté le terrain de Mr BORDES à la Granjote. Une réunion s'est tenue avec les concessionnaires de réseaux et Gironde Habitat pour anticiper les travaux sur ce terrain ainsi que ceux sur la résidence « Claude Joseph ».

- Mr BUZOS donne des informations sur les réunions auxquelles il a assisté.

- Syndicat Transport de Corps : - Renouvellement de l'assurance

- Au 20 novembre 2021 : 10 transports ont été effectués.

- SICTOM DU SUD GIRONDE : - Pose de containers supplémentaires au point tri.

- Augmentation des tarifs en 2022 : +4 %.

- Mme LAULAN : La dernière réunion du SIVOS a dû être reportée, quorum non atteint.

- Colis pour les personnes de 65 ans et plus : Mr le Maire souhaiterait que la distribution soit faite au moment des fêtes.

- Le cinéma de Bazas propose aux municipalités des billets à tarifs réduits à offrir aux agents communaux. Mr le Maire indique qu'il a commandé 20 billets.

- **Inspection académique** : un rendez-vous avec l'inspectrice de l'académie est fixé le lundi 13 décembre 2021 à 14 h00.

- Mr GUILLOMON donne des informations sur la réunion de la CdC du Réolais en Sud Gironde qui s'est tenue le 13 décembre à Bourdelles.

Points abordés lors de la réunion : l'Enfance Jeunesse, les Ressources humaines, l'Economie, GEMAPI, le PLUI, les finances.

Journal de la CdC : la distribution devrait se faire au plus tôt afin qu'il y ait des retours sur le questionnaire mis en ligne.

- Mr CAZEMAJOU donne des informations sur différentes réunions auxquelles il a assisté et sur des travaux qui ont été réalisés.

-ADRA (Association des Retraités Agricoles): Mme ROUSSET arrête la présidence. C'est

Mr Jean François LACAMPAGNE qui va lui succéder.

- Réunion bois et forêts organisée par le SIPHEM le 20 novembre 2021 à Sauveterre de Guyenne. Le thème abordé : l'avenir de la forêt

- Association « Lous Camins de la Bassanne » du 3 décembre 2021 : Composition du bureau.

- Nettoyage des abords du lac : Mr CAZEMAJOU indique qu'il a demandé un devis à l'entreprise POEYDOMENGE de Grignols. Montant du devis : 800 €

- La pose des panneaux de limitation de vitesse a été faite au quartier des Maçons ainsi que le panneau « virage dangereux » à la côte de Janoutic.

- Commission voirie de la Cdc qui s'est tenue ce jour : Bilan des travaux sur Aillas.

Un point a été fait sur les ouvrages hydrauliques (ponts) sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h34.

Réunion du 18 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit du mois de Janvier à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni – salle du foyer rural – sous la présidence de Mr André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 14 JANVIER 2022

PRESENTS :MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/Mme LAULAN/MM. CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU/

Mme DANAY/Mr LUCBERT/Mme MAURIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme SAÏN/ DUPAU/MAROT/ Mme LOIZELET.

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion du 7 Décembre 2021

- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

- Association des parents d'élèves : Demande de subvention exceptionnelle

- Délibération autorisant les dépenses d'investissement à hauteur des crédits ouverts en 2021

- Aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 et RD 10^E

- Marché de travaux : choix des entreprises

- Mission coordonnateur SPS : Choix du coordonnateur-

Aménagement de la plaine des sports et de liaisons douces :

Accompagnement du projet par le CAUE 33- Détermination

du montant du loyer pour local commercial du 35 Aillas le

Grand (Ex Nails by Agus)- ELANCITE : Proposition technique

d'application mobile « My City Pocket »

- Informations et questions diverses

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 DECEMBRE 2021

Le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2021 n'appelant pas d'observation est approuvé et signé par le conseil municipal.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉ- GATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CON- SEIL MUNICIPAL

DECISION N°1/2022

Prestation de broyage forestier : chemin du lac

Décision prise le 21 décembre 2021

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté par la Sarl Gélinau d'AILLAS pour le débroussaillage sur le chemin du lac.

Montant du devis : 549,00 € ht – 658,80 € ttc

DECISION N° 2/2022

RESTAURANT SCOLAIRE : Intervention sur un OS- MOSEUR

Décision prise le 28 décembre 2021

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté par la Sarl Suderie Père et Fils pour le remplacement de l'osmoseur du lave-vaisselle au restaurant scolaire.

Montant du devis : 900,80 € ht – 1 080,96 € ttc

DECISION N° 3/2022

DEVIS REFECTION FOSSÉ DANS LE BOURG PRES DE LA PMZ (Armoire fibre)

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté par la société KAAX CONSTRUCTION de Bordeaux (33) – prestataire de l'entreprise CIRCET de Canéjan (33) pour la réfection du fossé suite à la pose d'une armoire fibre sur le terrain appartenant à Mr et Mme DEBIEF. La pose de cette armoire avait provoqué des problèmes d'écoulement des eaux pluviales.

Montant du devis : 3 130,00 € ht (autoliquidation : la TVA est acquittée par le preneur).

Monsieur le Maire précise que comme convenu avec l'entreprise CIRCET, la commune prendra en charge la moitié des travaux soit 1 565,00 € ht.

D22.01.001 : Association des Parents d'élèves : Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la vice-présidente de l'Association de Parents d'élèves d'AILLAS sollicitant la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle permettant de financer l'animation du 17 décembre 2021.

La vice-présidente explique que le marché de Noël ayant été annulé, il a tout de même été proposé aux enfants une animation musicale (chansons accompagnées à l'orgue de Barbarie).

Cependant, l'annulation du marché n'a pas permis à l'association d'obtenir les bénéfices attendus qui auraient permis de financer cette animation.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400,00 € (coût de l'animation musicale).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'attribuer à l'Association des Parents d'Elèves une subvention exceptionnelle de 400,00 €

- DIT que les crédits seront inscrits au BUDGET 2022.

D22.01.002 : Délibération autorisant les dépenses d'investissement à hauteur des crédits ouverts en 2021

Monsieur le Maire rappelle les dispositions relatives extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget 2022, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant total des dépenses budgétisées d'investissement de l'exercice précédent (hors remboursement des emprunts et opérations d'ordre) s'élève à 499 686,01 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice serait donc de 124 921,50 € (25% du montant précité).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

10226	Taxe d'aménagement	4 000,00 €
165	Dépôts et cautionnement	1 000,00 €
2313	Constructions en cours	5 000,00 €
21568- opération 147	Pose vidéosurveillance	5 600,00 €
2313 – opération 144	Travaux toiture église	10 000,00 €
2315 – opération 141	Aménagement des entrées de bourg	15 000,00 €
2188 – opération 58	Panneaux électoraux	1 300,00 €
2184 – opération 58	Mobilier école	5 700,00 €

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2158 – opération 58	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 000,00 €
2183 – opération 138	Projet label école numérique	6 000,00 €
2315- opération 145	Eclairage parking et chemin école	5 600,00 €
2128	Autres agencement et aménagement de terrains(skate park)	35 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles (jeux aire de repos)	7 000,00 €
2313	Constructions	18 800,00 €
	TOTAL	124 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Mr le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

D22.01.003 : Aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 et RD 10^E : Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D21.10.005 en date du 12 octobre 2021, le conseil municipal l'a autorisé à lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant l'aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 et RD 10^E.

Cette consultation a été lancée le 25 Octobre 2021 pour une remise des offres fixée au 29 Novembre 2021.

La consultation comporte 2 lots :

- Lot N° 1 : Terrassements, voiries, réseaux divers, traitements des sols
- Lot N° 2 : Plantations

Après présentation du rapport d'analyses des offres établi par le maître d'œuvre -l'Atelier Paysages G. Barsacq, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot N° 1 : Entreprise EIFFAGE ROUTES SUD OUEST de LANGON (33)
214 884,80 € ht – 257 861,76 € TTC
- Lot N° 2 : ID VERDE SASU de MARTILLAC (33)
69 225,43 € ht – 83 070,52 € ttc

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- DECIDE de retenir les entreprises ci-dessus énumérées dans le cadre du marché de travaux des aménagements des entrées de bourg sur la RD 110 et RD 10^E,
- AUTORISE le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

D22.01.004 : Aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 et RD 10^E : Choix du coordonnateur SPS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation de désigner un coordonnateur SPS (Sécurité Protection Santé) qui suivra les travaux d'aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 et RD 10^E.

Afin de pouvoir désigner ce coordonnateur SPS, une consultation a été lancée le 15 Novembre 2021 auprès de 4 bureaux d'étude et donne les résultats suivants :

- Mr Claude DIDIER de Saint-Médard-en Jalles (33) : N'a pas remis de proposition – Fin d'activité mars 2022
- Bureau Alpes Contrôles-Mr Demilly de BRUGES(33) : N'a pas répondu
- ALP-Domielec de Libourne (33) : 1 500,00 € ht –
1 800,00 € ttc
- ELYFEC SPS de BEGLES (33) : 1 435,00 € ht –
1 772,00 € ttc

Au vu des devis présentés, Mr le Maire propose de retenir le cabinet ELYFEC de BEGLES(33) pour assurer la coordination SPS dans le cadre des travaux d'aménagement des travaux sur la RD 110 et RD 10^E.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- DECIDE de retenir l'offre présentée par le Cabinet ELYFEC SPS de BEGLES (33) pour un montant de 1 435,00 € ht – 1 722,00 € ttc
- AUTORISE Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

D22.01.005 : Aménagement de la plaine des sports et de liaisons douces : Accompagnement du projet par le CAUE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement de la plaine des sports et la création de liaisons douces, à la demande de la commune, une réflexion préalable a été menée par le CAUE afin de dégager les enjeux et objectifs du projet.

Monsieur le Maire précise que dans la continuité de la demande, le CAUE peut accompagner la commune pour rédiger le cahier des charges qui permettra de lancer une consultation afin de recruter un maître d'œuvre pour la réalisation du projet.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'approuver l'accompagnement du projet d'aménagement de la plaine des sports et la création de liaisons douces par le CAUE de la Gironde,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DETERMINATION DU MONTANT DU LOYER POUR LE LOCAL DU 35 AILLAS LE GRAND (Ex Nails By Agus)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 21 décembre 2021, Mme DALMOLIN lui a fait part de son intention de résilier le bail du local qu'elle occupe au 31 janvier 2022.

Il fait part au conseil municipal qu'il a eu une demande pour la reprise de ce local afin d'y ouvrir un salon dont l'activité serait l'onglerie et le maquillage permanent.

Mr le Maire rappelle que le conseil avait fixé le montant du loyer précédent à 100,00 € compte tenu des travaux qui avaient été effectués par Mme DALMOLIN.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il propose au conseil municipal de fixer le nouveau montant du loyer à 150,00 €. Le conseil est favorable à cette proposition. Un bail évolutif est à prévoir. Le remplacement de la cuvette des WC est à prévoir. Montant du devis présenté par l'entreprise SUDERIE : 554,85 € - 610,34 € ttc.

D21.01.006 : ELANCITE – Proposition technique d'application mobile « My CityPocket »

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une proposition d'application mobile sur smartphone « My City Pocket » qui va permettre aux administrés de la commune d'être informés et alertés en temps réels sur des événements. Elle est totalement gratuite pour les administrés et sans publicité. Il précise que son utilisation est facile et ne nécessite pas de demander le numéro de téléphone des administrés puisque ce sont eux même qui téléchargent l'application sur leur mobile.

Le coût de cette application pour la commune est de 99,00 € ht /an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- DECIDE d'accepter cette proposition
- CHARGE monsieur le Maire de signer ce contrat au prix de 99,00 € / an.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Facture Vidéo surveillance au point tri et au Club

House : Mr le Maire indique que la facture est en attente de mandatement car la prestation est incomplète à savoir : la formation des agents n'est pas faite, problème de distance d'où l'impossibilité de lire les plaques d'immatriculation, pas de retour sur les démarches faites en Préfecture).

- Mr GUILLOMON donne des informations sur différentes réunions :

commission économie de la CdC:

- nouveau manager commerce nommée : Mme Hélène DARRIERE.

Situation économique :

- 24 créations d'entreprises
- 2334 demandeurs d'emplois
- Ateliers numériques pour les entrepreneurs + newsletter
- atelier pour création d'entreprises (en commun avec les 4 CdC)
- Aide pour les entreprises de moins de 10 employés
- Harmonisation de la signalétique sur les zones d'activités de la CdC
- Développer les circuits courts
- Projet de fête du fleuve en partenariat avec Bordeaux Métropole
- Projet d'aire de covoiturage et d'un rond-point pour accès à l'autoroute

Pour info : le Bourg'mignon a cessé son activité en raison de la présence des gens du voyage.

Conseil communautaire

- Siège social : nouvelle augmentation : 4 331 000,00 € - Dde de subvention au titre de la DSIL pour 1 000 000 €.
- Modification des règles d'attribution de subvention aux clubs sportifs
- GEMAPI : Entretien et réparations : 650 000 € + 80 000 € pour un bureau d'étude

SIPHEM (commission Energie)

- Energies renouvelables : Gironde Habitat favorise l'installation des chaudières collectives

SMAHBB

Théo HUGUET (technicien rivières) a démissionné de son poste et a été remplacé.

Un nouveau technicien a été recruté pour s'occuper des zones humides.

- Mr CAZEMAJOU donne des informations sur la réunion de la commission voirie qui s'est tenue le 12 Décembre 2021.

- Travaux prévus par la CdC : Il seront réalisés (signalisation ouvrages, restauration pont Tuilerie de Léger et Moulin du Tord.

- Devis Capital Bois pour fourniture bois pour barrières aux chemins ruraux : 398 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53

Réunion du 8 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de FEVRIER, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni – salle du Foyer Rural – sous la présidence de Mr André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 3 Février 2022

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/
Mme LAULAN/MM. CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU/
Mme DANAY/MM. LUCBERT/DUPAU/MAROT/Mme LOIZELET.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes SAÏN/MAURIN.

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 18 JANVIER 2022

- SKATE PARK : - Choix des devis

- Demande de subvention au titre de la DETR 2022

- Demande de subvention au titre du programme des équipements sportifs de proximité soutenu par l'Agence Nationale de Sport.

- Achat de jeux à l'aire de repos : - Choix du devis

- Accessibilité Club House :

- Demande de subvention au titre de la DETR 2022

- Délibération concernant la maîtrise d'œuvre

- Rénovation de la toiture de l'Eglise : Autorisation du conseil municipal pour la demande de subvention auprès de la DRAC.

- Association « Lous Camins de la Bassanne » :

Attribution d'une subvention

- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande le rajout des points suivants :

- Aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 et RD 10^E : demande de subvention au titre de la DSIL 2022

- Droit de préemption urbain sur la vente d'un bien sis à AILLAS au lieu-dit « Aillas le Grand » (immeuble appartenant à la Sarl Claverie-Barnett).

Le conseil municipal accepte le rajout de ces points. Monsieur le Maire demande le retrait du point suivant : Approbation du compte rendu de la réunion du 18 janvier 2022. Il explique que compte tenu du délai entre les 2 réunions le compte rendu n'a pas été fait. Le conseil accepte le retrait de ce point.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D22.02.001 : Création d'un skate park : Choix du devis

Monsieur BUZOS présente au conseil municipal le projet de création d'un Skate Park sur l'ancien court de tennis qui actuellement n'est plus fréquenté car mal exposé.

Ce projet permettra d'améliorer l'offre sportive et de loisirs qui est insuffisante face à la demande grandissante.

De plus, la réalisation de cette structure sur la plateforme existante permettra à la commune de réaliser ce projet à moindre coût.

Pour cela, il donne lecture des devis parvenus en Mairie :

- Sté MEFRAN Collectivités de FLORENSAC (34) : 29 000,00 € ht – 34 800,00 € ttc
- Sté ALEC de NERAC (47) : 30 810,73 € ht – 36 972,88 € ttc

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet de création d'un skate park
- DECIDE de retenir le devis présenté par la Sté MEFRAN Collectivités de FLORENSAC (34) pour un montant de 29 000,00 € ht - 34 800,00 € ttc.

D22.02.002/1 : Création d'un skate park : Demande de subvention au titre de la DETR 2022

Dans le cadre politique sportive et face à une demande grandissante, la commune d'Aillas souhaite aménager un skate park d'environ 3 700m² sur l'ancien court de tennis qui aujourd'hui est très peu utilisé car mal exposé.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le plan de financement comme suit et sollicite son accord pour déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022.

DEPENSES	HT	TTC
Création du skate park	29 000,00 €	34 800,00 €
Coût TTC	29 000,00 €	34 800,00 €

RECETTES
Subvention DETR 30% 8 700,00 €
Subvention Agence (50%) 14 500,00 €
Nationale du Sport Autofinancement (fonds propres) 5 800,00 €
29 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la création d'un Skate Park sur l'ancien court de tennis,
- VALIDE le plan de financement proposé,

- DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus indiquée.

D22.02.003 : Création d'un skate park : Demande de subvention au titre du programme des équipements sportifs de proximité soutenu par l'Agence Nationale du Sport

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le projet de création du skate park ainsi que la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une aide financière complémentaire auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Il rappelle que la création de ce skate park sera réalisée sur l'ancien court de tennis qui du fait de son exposition n'est plus fréquenté. De plus, l'emplacement est idéal puisqu'il est situé sur la plaine des sports qui offre de multiples activités sportives.

Monsieur le Maire expose le plan de financement de ce projet.

Estimation du projet29 000,00 € ht

DEPENSES HT	RECETTES HT
Création du skate park 29 000,00 €	DETR (30%) 8 700,00 € Agence Nationale du Sport (50%) 14 500,00 € Autofinancement (fonds propres) 5 800,00 €
TOTAL TTC 29 000,00 €	29 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet de création d'un skate park sur l'ancien court de tennis,
- VALIDE le plan de financement proposé,
- DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention au titre du programme des équipements sportifs de proximité soutenu par l'Agence Nationale du Sport,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus indiquée.

D22.02.004 : Achat jeux à l'aire de repos

Monsieur BUZOS explique au conseil municipal que, pour des raisons de sécurité certains jeux d'enfants à l'aire de repos doivent être remplacés et complétés par de nouvelles structures.

Il donne lecture des devis parvenus en Mairie :

- Sté KGMAT Collectivités de VALENCE (26) : 6 290,00 € ht – 7 548,00 € ttc
- Sté MEFRAN Collectivités de FLORENSAC (34) : 6 500,00 € ht – 7 800,00 € ttc.

Mr BUZOS propose, bien que le devis soit légèrement plus élevé, de retenir la Sté MEFRAN qui est retenue pour la création du skate park permettant ainsi à la société la réalisation d'un projet d'ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE l'achat de jeux d'enfants à l'aire de jeux

- VALIDE le devis présenté par la Sté MEFRAN Collectivités de FLORENSAC pour un montant de 6 500,00 € ht – 7 800,00 € ttc.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D22.02.005 : Accessibilité aux bâtiments ERP et IOP associés à la plaine des sports : Demande de subvention au titre de la DETR 2022

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), la commune s'est engagée à réaliser des travaux de mise en accessibilité de ses établissements recevant du public.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire au programme 2022 les travaux de mise en accessibilité des bâtiments ERP et IOP associés à la plaine des sports. Il rappelle que les travaux de mise en accessibilité des ERP peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement pour ces travaux de mise en accessibilité sur l'année 2022, se présente pour un coût estimé comme suit :

- Travaux HT	68 200,00 €
- TVA 20%.....	13 640,00 €
- TOTAL TTC.....	81 840,00 €
Subvention sollicitée	
- DETR (35%).....	23 870,00 €
- Autofinancement (fonds propres/TVA).....	57 970,00 €
- TOTAL.....	81 840,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le projet de mise en accessibilité des bâtiments ERP et IOP associés à la plaine des sports,
- VALIDE le plan de financement proposé
- DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2022,
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus indiquée.

D22.02.006 : Accessibilité des bâtiments ERP et IOP associés à la plaine des sports : Délibération concernant la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a acté le projet de mise en accessibilité des bâtiments ERP et IOP associés à la plaine des sports.

Coût estimatif des travaux : 68 200,00 € ht.

A présent, il convient de mandater une architecte qui sera chargé d'élaborer la maîtrise d'œuvre et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

L'estimation du marché de maîtrise d'œuvre est de 3 400,00 € ht.

Il est possible de recourir à une procédure sans publicité ni mise en concurrence lorsque le besoin est inférieur à 70 000,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que Mme Zora BROZOVA, Architecte DPLG, a assuré la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre du dossier Ad'Ap (dossier Agenda d'Accessibilité Programmée). Par conséquent, elle pourrait assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la phase de travaux concernant la mise en accessibilité des bâtiments ERP et IOP associés à la plaine des sports.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir Mme Zora BROZOVA de Saint-Macaire (33) pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la mise en accessibilité des bâtiments ERP et IOP associés à la plaine des sports pour un montant de 3 800,00 € ht (tva non applicable) soit un taux de rémunération de 5%.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

D22.02.007: Rénovation de la toiture de l'Eglise : Autorisation du conseil municipal pour la demande de subvention auprès de la DRAC.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'Eglise, les travaux peuvent bénéficier d'une subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Il demande donc au conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la DRAC pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé.

D22.02.008 : Association « Lous Camins de la Bassane » : Attribution d'une subvention

Monsieur le Maire rappelle que cette nouvelle association a été créée pour restaurer et faire vivre les chemins ruraux de la commune.

Il rappelle que dans un premier temps, l'achat du matériel nécessaire (débroussailleuse, tronçonneuses, etc...) sera fait par la commune et sera mis à disposition de l'association par le biais d'un conventionnement. Dans un second temps, pour lui permettre de fonctionner (cotisation assurance, etc..) l'association aura besoin de finances.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 1 000,00 € et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de verser une subvention de 1 000,00 € à l'association « Lous Camins de La Bassanne »,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2022.

D22.02.009/1 : Aménagement des entrées de bourg : Demande de subvention au titre de la DSIL 2022

Monsieur le Maire rappelle que pour la réalisation des travaux d'aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 et RD10E, le montant estimatif des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication et de l'éclairage public est à présent connu.

Le coût global du projet s'élève ainsi :

- tranche 1 : entrée Sigalens	137 741,00 € ht – 165 289,20 € ttc
Eclairage public.....	3 666,37 € ht - 4 399,64 € ttc
- Tranche conditionnelle : entrée Berthez	188 495,15 € ht - 226 194,18 € ttc
Enfouissement réseau ORANGE et éclairage public.....	65 801,42 € ht – 78 861,70 € ttc
Coût total.....	395 703,94 € ht – 474 844,72 € ttc

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la DSIL 2022.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il présente le plan de financement proposé

- Montant des Travaux HT.....	395 703,94 €
- TVA 20% autofinancée.....	79 140,79 €
TOTAL TTC.....	474 844,72 €

Subventions sollicitées

ETAT DETR	46 549,14 €
Conseil départemental	105 000,00 €
DSIL 2022 (30%).....	118 711,00 €
Participation communale (autofinancement et/ou emprunt)	125 443,80 €
TVA 20%	79 140,78 €
TOTAL.....	474 844,72 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- ADOPTE le projet d'aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 et RD 10^E.
- VALIDE le plan de financement proposé,
- AUTORISE le maire à présenter la demande de subvention au titre de la DSIL 2022 et à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération présentée.

D22.02.010 : Droit de Préemption Urbain sur la vente d'un immeuble sis à AILLAS au lieu-dit « Aillas le Grand » (immeuble appartenant à la Sarl Claverie-Barnett)

Monsieur BARNETT intéressé par l'affaire ne prend pas part au vote.

Monsieur BUZOS informe le conseil municipal que nous avons reçu le 3 février 2022 une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé à AILLAS au lieu-dit « Aillas le Grand » cadastré section AB N° 241 d'une contenance de 00ha00a12ca, bien appartenant à la Sarl Claverie-Barnett soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (11 votants : 10 pour, 1 abstention)

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire rappelle que Mme DALMOLIN a résilié le bail commercial au 31 janvier 2022. Un rendez-vous a été fixé pour établir l'état des lieux.

- Mr le Maire donne lecture du courrier de Mme HAVRET (salon de tatouage) l'informant qu'elle cessait son activité au 1^{er} mars 2022

- Maison MAU : Mr le Maire a rencontré Mr SOULET de l'EPFNA. Une réflexion menée pour savoir quelles solutions pourraient être envisagées pour cette maison.

- Mr GUILLOMON donne des informations sur la réunion du bureau communautaire de la CdC

- Le PLUi a été accepté par les services de l'état. Néanmoins quelques observations ont été émises pour chaque commune.

En ce qui concerne AILLAS, les seules observations concernent les zones humides sur la zone Bois Majou ainsi que le maintien de la zone 2AU à Bouheben.

Les services de l'état ont souligné l'importance d'un débit suffisant pour l'approvisionnement en eau potable.

Le SIAEPA ayant prévu un nouveau forage, il semblerait que la commune ne serait impactée.

- Mme LAULAN : - remercie les élus pour la distribution du journal municipal.

- donne des informations sur la situation COVID de ces derniers temps à l'école.

- informe que le site WEB de la commune est mis en ligne et que les informations seront actualisées régulièrement.

- Mr CAZEMAJOU rappelle qu'avec l'arrivée des beaux jours, il faudrait assurer le remplacement de l'adjoint technique placé en arrêt maladie.

L'association « Lous Camins de la Bassane » va se charger de nettoyer la partie du chemin du lac qui n'a pas pu être faite par l'entreprise Gélinau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h57.

Réunion du 8 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de MARS, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni – salle du Foyer Rural – sous la présidence de Mr André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 3 mars 2022

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/Mme LAULAN / MM. CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU/Mmes DANAY/SAÏN/MM. LUCBERT/DUPAU/MAROT/Mmes LOIZELET/MAURIN.
Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Mr le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 18 janvier 2022

- Approbation du compte rendu de la réunion du 8 février 2022

- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

- Achat de matériel pour une mise à disposition à l'association « Lous Camins de la Bassane » : Choix du devis.

- Instruction des ADS des communes membres de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde : Dématisation et convention.

- Discussion sur une donation à la commune de parcelles appartenant à Mr LEDUC.

- Bail commercial de Mme DALMOLIN : Facturation des consommations électricité et eau sous forme de charges.

- Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 JANVIER 2022

Le compte rendu de la réunion du 18 janvier 2022 n'appelant pas d'observation est approuvé et signé par le conseil municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 FEVRIER 2022

e compte rendu de la réunion du 8 FEVRIER 2022 n'appelant pas d'observation est approuvé et signé par le conseil municipal.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DECISION N°4/2022

SORTIE SCOLAIRE : DEVIS POUR LE TRANSPORT DES ELEVES

Décision prise par le Maire le 11 février 2022

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté par la Société ARTS Voyages de Loupiac de La Réole (33) pour le transport des élèves de la classe de Mme BLONDEL (sortie du 15 mars 2022)

Montant du devis : 150,00 € ht – 165,00 € ttc

DECISION N°5/2022

DEVIS REMPLACEMENT DES WC LOCAL 35 AILLAS LE GRAND

Décision prise par le Maire le 15 février 2022

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté par l'entreprise SUDERIE Père et FILS d'Aillas (33) pour le remplacement de la cuvette des WC à l'ancien local de l'agence postale.

Montant du devis : 554,85 € ht – 665,82 € ttc

DECISION N°6/2022

AMENAGEMENT DU TERRAIN DE PETANQUE

Décision prise par le Maire le 22 février 2022

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement du terrain de pétanque, il a signé un devis présenté par l'entreprise CAPITAL BOIS d'AILLAS (33) pour la fourniture de traverses paysagères.

Montant du devis : 542,50 € ht – 651,00 € ttc

DECISION N°7/2022

PROJECTEUR STADE : Remplacement des ampoules

Décision prise par le Maire le 22 février 2022

Monsieur le Maire indique qu'afin de remplacer les ampoules du projecteur au stade, il a signé un devis présenté par la société YESSS de LANGON (33).

Montant du devis : 540,29 € ht – 648,35 € ttc.

DECISION N°8/2022

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ENTRE LE FOYER RURAL ET L'ANNEXE DU FOYER RURAL

Décision prise par le Maire le 3 mars 2022

Monsieur le Maire indique que les travaux d'accessibilité étant terminés, un devis a été demandé à l'entreprise MIRAMBET d'AILLAS (33) pour compléter les travaux et faire que cet espace soit terminé en totalité.

Travaux réalisés : fourniture et pose de GRH – fourniture et pose de couverture béton- fourniture et pose de caniveaux.

Montant du devis : 2 653,05 € ht – 3 183,66 € ttc.

D22.03.001 : Achat de matériel pour une mise à disposition à l'association « Lous Camins de la Bassane » :

Choix du devis

Afin de présenter les différents devis parvenus en mairie pour l'achat de matériel qui sera mis à disposition de l'Association « Lous Camins de La Bassane », monsieur le Maire passe la parole à Mr CAZEMAJOU.

Il donne lecture des deux devis :

- Ets MEYRAN Motoculture de LA RÉOLE : 3 282,03 € ht – 3 938,44 € ttc

- Ets LABAT Motoculture de LANGON : 2 708,77 € ht – 3 250,52 € ttc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Retient le devis présenté par les Ets LABAT Motoculture de LANGON pour un montant de 2 708,77 € ht – 3 250,52 € ttc.

- Autorise Mr le Maire à signer le devis.

D22.03.002 : Instruction des ADS des communes membres de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde : Dématérialisation et convention

Vu l'article L.5211-4-2 du CGCT relatif aux services communs en dehors des compétences transférées ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.422-1 (définissant le maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes) à l'article 422-8 supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes les communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus), ainsi que les articles R.423-15 (autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataire) à 423-48 (précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance) ;

Vu la délibération DEL-2015-013 du 18 mars 2015 de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde par laquelle il a été décidé de créer un service d'instruction de l'Application du Droit des Sols et de formaliser par convention les modalités de réalisation de l'instruction entre les services de la Communauté de Communes et les communes membres.

Vu la délibération de la Communauté de Communes n°2021-134 du 18 novembre 2021 relative à la mise en place d'une grille tarifaire pour le service ADS

Vu la délibération de la Communauté de Communes n°2021-144 du 16 décembre 2021 relative au projet de dématérialisation du service ADS

Monsieur le Maire rappelle que :

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les communes compétentes, appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants, ne peuvent plus disposer gratuitement des services de l'Etat pour l'assistance technique et l'instruction des applications du droit des sols (ADS).

Dans un souci de rationalisation du service public et de développement de la solidarité sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes avait ainsi mis en place un service commun intercommunal chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Au regard des nouvelles obligations légales dont la saisine par voie électronique (SVE) depuis le 1^{er} janvier 2022 et l'approbation au cours de la même année du projet du Plan Local d'Urbanisme élargissant le nombre de commune bénéficiaire du service mutualisé, une réorganisation a été opérée.

Celle-ci prévoit la mise à jour des logiciels d'instruction et l'acquisition d'un logiciel de dépôt mais aussi le recrutement d'un 3^e agent ADS.

Afin de mettre en place ce projet une grille tarifaire est mise en place.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une nouvelle convention est donc proposée précisant le champ d'intervention du service communautaire et les missions respectives du service ADS et de la commune.

Il est rappelé que ce service n'émet qu'un avis technique. Le Maire conserve le pouvoir de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

D'abroger la précédente convention entre la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde et la commune concernant l'instruction des ADS

Valider les termes de la convention

Autoriser le Maire à la signer

Dire que les crédits sont inscrits au budget 2022

Le conseil municipal :

Approuve la conclusion d'une convention entre la commune et la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde,

Abroge la précédente convention

Valide les termes de la convention,

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2022

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention,

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DISCUSSION SUR UNE DONATION A LA COMMUNE DE PARCELLES APPARTENANT A Mr LE-DUC.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'un administré lui a signalé que la parcelle située à proximité de son habitation n'est pas entretenue par son propriétaire et que de ce fait il subit un préjudice par la présence de ronces envahissant sa clôture et d'animaux nuisibles (rats notamment).

Suite à ce signalement, Mr le Maire a contacté le propriétaire qui ce dernier lui a fait part de son intention de donation ou cession à l'euro symbolique à la commune de parcelles de terre (y compris la parcelle signalée) dont il est propriétaire. Cela sous certaines conditions.

Après renseignements pris auprès d'un notaire, monsieur le Maire précise qu'il serait plus judicieux de réaliser une vente à l'euro symbolique. Les frais à la charge de la commune seraient de 350,00 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal qui après discussion est favorable à la vente pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire propose de se renseigner pour éventuellement recourir à l'acte sous forme administrative.

D22.03.003 : Bail commercial de Mme DALMOLIN : Facturation des consommations électricité et eau sous forme de charges.

Monsieur le Maire explique que lors de son entrée dans les locaux au 35 Aillas le Grand pour y exercer son activité de prothésiste ongulair, Madame DALMOLIN n'a pas mis les compteurs d'eau et d'électricité à son nom. Les factures ont donc directement été adressées et réglées par la Mairie.

Il précise que malgré plusieurs rencontres et courriers échangés avec Mme DALMOLIN et afin de régler ce différend, cette dernière a refusé la prise en charge de ces factures. En conséquence, Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'autres solutions que de lui refacturer sous forme de charges.

Il donne le montant des factures restant à sa charge durant la période d'occupation des locaux :

- Facture d'électricité : 303,97 €

- Facture d'eau : 135,30 €

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de refacturer sous forme de charges les factures d'eau et d'électricité correspondant à la consommation du 2^{ème} semestre 2021 à Mme DALMOLIN qui se décomposent ainsi : Facture d'électricité : 303,97 € et facture d'eau : 135,30 €

- DIT qu'un titre sera émis à cet effet,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN** : Mr le Maire demande par quel moyen un soutien au peuple ukrainien pourrait-il être apporté. Les avis sont partagés cependant l'hébergement serait plus favorable que les dons.

- **SICTOM SUD GIRONDE** : Mr BUZOS donne des informations sur la réunion

- Négociation avec la métropole pour déterminer le coût du traitement des ordures ménagères.

- Budget 2021 : Augmentation des dépenses de fonctionnement liées en partie à l'augmentation du carburant. Quant aux frais liés au personnel, ils n'ont quasiment pas augmenté depuis 2017.

- Aménagement au niveau de la réception des déchets sur le site de Fargues.

- Objectif 2021/2022 : Formation des agents pour l'utilisation du broyeur à végétaux.

- Compostage dans les écoles : objectif 100% des écoles.

- **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : Mr GUILLOMON fait le point le compte administratif 2021 : augmentation des charges à caractère général

- **Mme LAULAN** indique que pour faire suite à la réunion de présentation du nouveau site WEB à la commission, les observations et modifications relevées vont être apportées.

- Application « My City Pocket » : Afin de permettre la communication des informations, les administrés seront invités à télécharger l'application.

- Le conseil de classe du 10 mars est reporté au 17 mars.

- **Association « Lous Camins de La Bassane »**

Mr Cazemajou rappelle que l'association a procédé, suite aux arrêtés pris par le Maire, à la fermeture de certains chemins ruraux par la pose de barrières afin d'éviter les dégradations.

Cependant, ces interdictions n'ont pas été respectées et sur certains chemins une signalisation en amont des panneaux a dû être posée.

- **Mr COZ** signale que le panneau de voirie du Tach a disparu.

- **Mr BREAUDEAU** donne des informations sur le forage de la Nine. Une plateforme sera posée dans le courant de l'année.

- **Mr LUCBERT** indique que les classes CE1/CE2 et CM1/CM2 réclament les sorties piscines mais il faut des IEV (Intervenants Extérieurs Volontaires). Un appel est lancé.

- Mme LOIZELET demande où en est la situation du Ti'Pont. Mr le Maire fait le point sur les démarches entreprises et indique qu'un courrier leur a été adressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53.

LA VIE COMMUNALE

Samedi **19 Mars**, nous avons rendu hommage aux anciens de la guerre d'Algérie.



Nous avons commémoré la victoire du 8 Mai 1945. Un public nombreux avec des enfants qui ont déposé leurs bouquets au monument accompagnés de Simon ROUSSET, le Maire et les Anciens Combattants. La Marseillaise a été interprétée par Lucia et Chantal. Un vin d'honneur a été servi à la Salle des Fêtes.



INFOS



Communication :::) Nous avons adhéré au site « MyCityPocket ».

Grâce à celui-ci, nous pouvons en complément des autres moyens de communication, vous donner des infos de dernières minutes que nous recevons (fuites d'eau, coupure électricité, rappels de manifestations, ramassage des ordures ménagères, etc...)

Pour cela, vous devez le télécharger, choisir votre commune et vous recevrez un sms lorsqu'il y aura un message d'information.



Vous n'avez pas **Internet** ?

N'oubliez pas qu'à la Maison Communale vous y avez accès gratuitement..

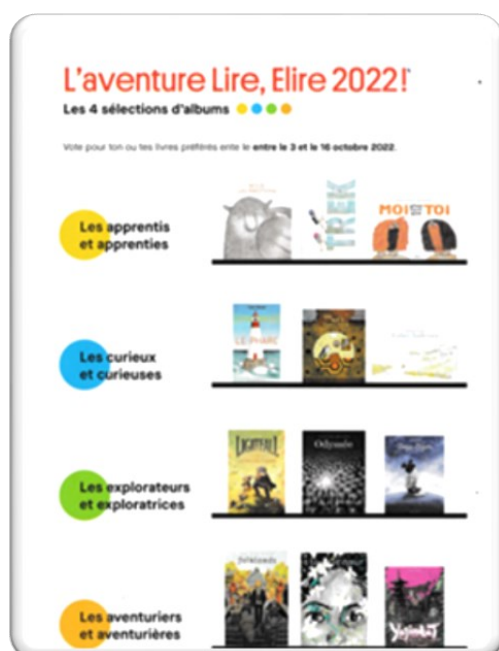
Accéder à la Caf, impôts, papiers identité etc et faire des photocopies c'est possible.

Alors n'hésitez pas Carine sera ravie de vous apporter son l'aide.



De plus, l'APEFEM, qui vous accompagne dans les démarches en ligne, y tient une permanence tous les mercredis en semaines impaires de 10 h à 12 h .N'hésitez pas à les contacter au 07.72.29.39.22 ou par mail à : apecem-franceservices@orange.fr

Médiathèque



« Notre médiathèque intercommunale a été retenue cette année pour participer à la manifestation « Lire Elire 2022 » organisée par la bibliothèque départementale de Gironde.

Cette manifestation s'adresse à **tous les jeunes de 6 à 16 ans** qui devront parmi une sélection de 12 ouvrages faire leur choix et voter entre le 3 et le 16 Octobre 2022 pour désigner celui qui aura retenu leur suffrage.

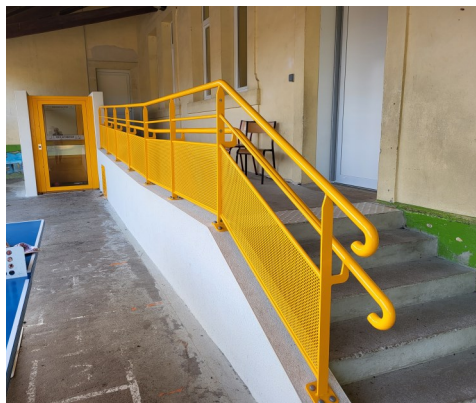
Parallèlement une troupe de comédiens viendra à l'automne illustrer le thème d'un certain nombre d'ouvrage de la sélection dans un spectacle destiné à tous les parents et tous les enfants.

N'hésitez pas à vous inscrire en vous rendant soit le lundi entre 16 et 19h soit le samedi entre 10 h 00 et 12 h 00 à notre médiathèque locale.

LA VIE COMMUNALE

Les aménagements d'accessibilité à l'école pour les enfants Handicapés ont été finalisés. Deux classes et la Bibliothèque sont désormais équipées.

Ecole



Ancienne Cantine



Restauration



Notre cuisinier **Aurélien**, ci-contre, prépare les repas sur place à la grande joie des enfants et enseignants accompagné de Laetitia, Suzy, Patricia et Sylvie.





RÉGIE d'ÉLECTRICITÉ
DU SYNDICAT

Le POSTE SOURCE d'Aillas :

Un poste source est un élément indispensable du réseau de distribution d'électricité, appartenant au Syndicat d'électricité du Sud de La Réole, il est exploité par la Régie.

Il permet de transformer l'électricité venant du transporteur national (RTE) de Tension 63 000 Volts vers une tension de distribution 15 000 Volt, qui est ensuite distribuée par la Régie pour alimenter notre territoire.

Jusqu'à présent l'énergie électrique arrivait des Postes Sources voisins de LA REOLE et BAZAS dont les capacités en termes de puissance étaient à saturation.



L'implantation de ce Poste Source à Aillas était donc nécessaire, il est idéalement situé, centré sur notre territoire et proche des zones d'activités en développement.

Les électrons distribués à Aillas sont donc à présent « transformés » localement !

En bref, cette installation représente un investissement important et contribue fortement à consolider et à fiabiliser l'alimentation électrique du territoire d'Aillas mais aussi des 30 communes de desserte du Syndicat et de la Régie.

NOUVEAU À AILLAS



Un camion à pizza sera bientôt présent tous les jeudis soir sur la place devant le monument.

Hedi et Gaëlle sont présents le jeudi de 8 h 00 à 12 h 30.

N'hésitez pas à venir, ou passer commande afin de déguster leurs petits plats.

(Aussi présents au marché de Lou Marcat d'Aillas)



LA VIE COMMUNALE

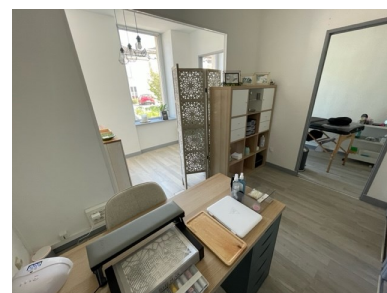
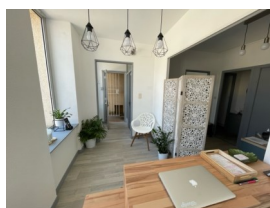
ÇA BOUGE À L'ÉPICOLETTE !!! ...

Des petits "+services" à l'ÉPICOLETTE en ce joli mois de Mai 2022



- Dépôt cordonnerie traditionnelle. La Fée des souliers de Pondaurat.
- Installation de la Française des Jeux (loto et jeux de grattage).
- Service de Proximité (partenaire agréé de la Direction Générale des Finances Publiques) règlement de factures jusqu'à 300 euros max pour la cantine, les amendes.....
- **Too good to go** une application internet permettant de proposer "des paniers" avec des produits à date courte, des légumes un peu "fatigués". Une lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Toujours en service "un point retrait" SEULEMENT POUR LES CLIENTS DU **CREDIT AGRICOLE** montant limité à 50 euros par transaction.
- - Et toujours nos produits traditionnels d'épicerie, de fruits et légumes, de boucherie-charcuterie. Un dépôt de pain. Des bijoux des fleurs.
- Sans oublier le gaz et le tabac et le petit café du matin
- Vous pouvez nous suivre sur Facebook L'Épicolette
A bientôt Colette



Bonjour à toutes et à tous !

Je suis Lauranne, et je viens d'ouvrir mon institut Atelier Beauregard sur Aillas (anciennement Nails by Agus, ou ancien bureau de poste) Je pratique l'extension de cils simple et volume Russe, le maquillage semi permanent des sourcils, et les ongles (gel, chablons, etc). Je suis également sur Planity pour les prises de rendez vous !!

Mais vous pouvez me contacter via mon compte Facebook ou Instagram, ou par sms pour le premier contact

Facebook et Instagram : Atelier Beauregard Téléphone : 07.63.73.67.22

Cimetière

Le bardage du porche de l'entrée principale a été restauré en début d'année, ainsi que la peinture de l'ensemble des portes. L'engazonnement progresse et malheureusement les mauvaises herbes aussi.



La Maïade

Le Maire et son Conseil Municipal souhaitent vous inviter à la traditionnelle plantation du pin.

Les administré(e)s de la commune seront invité(e)s, ce qui permettra aux nouveaux habitants de se faire connaître et rencontrer de nouvelles personnes en partageant un bon moment.

Nous vous communiquerons ultérieurement plus d'informations à ce sujet.

Elle est envisagée le 13 ou 14 juillet 2022, sur inscription.



LA VIE COMMUNALE

Lou Marcat d'Aillas de retour Tous ces commerçants étaient présents, et vous attendent pour le prochain marché le mardi 7 Juin 2022 avec le Soleil ...
Absent sur la Photo « Ecolieu Lacampagne »



LA VIE COMMUNALE



LA VIE ASSOCIATIVE

JSP Jeunes Sapeurs Pompiers

Bonjour à tous,

La section de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) de Grignols et Aillas, créée en 2013, compte à ce jour 14 JSP. Le contexte



sanitaire de ces deux dernières années, n'a pas épargné le fonctionnement de notre section. Les cours hebdomadaires ont été suspendus et les rassemblements annuels ont été annulés.

Malgré ce contexte et en respectant les mesures sanitaires dictées par le gouvernement, 3 de nos JSP Thomas MORO, Hugo LACAMPAGNE, Maxence CORBILLE, ont obtenu leur Brevet en 2021. Ce diplôme sanctionne 4 années de scolarité, en pointillés, mais représente tout de même 100 % de réussite pour notre section. C'est donc avec fierté, que nos 3 jeunes ont troqués leur combinaison de JSP avec la tenue de Sapeurs-Pompiers Volontaire. Cette année 2022, 6 autres JSP de notre section présenteront le Brevet à leur tour.

Afin de pérenniser la section et former les futurs acteurs du secours de demain, sachez que vos enfants sont les bienvenus.

Si votre enfant a entre 13 et 14 ans, qu'il (ou elle) est motivé et disponible, nous serons heureux de l'accueillir tous les samedis matin, de 08 h 00 à 12 h 00 au Centre d'Incendie et de Secours de Grignols, durant les 4 années de scolarité à venir pour l'amener jusqu'au Brevet.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Président de la section, Caporal-Chef Yannick LEBARBIER, au 06 02 05 68 71.

Aillas Gym Loisirs :

Le club Aillas gym Loisirs propose à ses adhérents

Des séances variées : un planning par trimestre alternant ,cardio stretching et pilate, aérobique avec l'utilisation de fitball, baton, élastique, petits ballons, haltères.

Des séances adaptées : à tous les âges et à toutes les conditions physiques.

Un encadrement avec une personne diplômée fédérale de l'EPGV (Education Physique et Gymnastique Volontaire) assurant une formation continue régulière



Une licence à la Fédération Française de l'EPGV permettant d'être assurée lors de la pratique
L'objectif étant de permettre une activité physique régulière afin de prévenir des problèmes de santé spécifiques à notre style de vie essentiellement sédentaire, de se muscler harmonieusement mais aussi de favoriser les contacts sociaux et amicaux dans une ambiance chaleureuse et bienveillante.

Les séances se déroulent : tous les mercredis de **18h15 à 19h15** à la salle des fêtes (en face de la mairie)

L'inscription nécessite un certificat médical une adhésion annuelle de 80 € par an.

Dans l'attente de vous retrouver. Vous pouvez nous contacter au : 05 56 65 30 40 06 49 29 49 92

Lous Camins de La Bassane

L'association Lous Camins de la Bassane a réalisée son premier chantier courant Février.

Malheureusement, c'était pour fermer des chemins rendus trop fragiles par la période hivernale.

Sans cela, ils resteraient impraticables le reste de l'année pour le majorité des utilisateurs. Leur réouverture est prévue fin Avril.



Les prochaines échéances sont le débroussaillage et le nettoyage en vue des prochaines manifestations sur la commune. Merci à Mr le Maire et son Conseil Municipal pour leur confiance.

Bien sûr, l'association est ouverte à tout le monde. Une petite participation annuelle de 5€ est demandée pour les personnes qui souhaitent devenir membres actifs. Les dons de futurs membres honoraires sont également les bienvenus !!!.

A très bientôt.

Le président.
Philippe PAILLAUGUE



Comité Saint Jean

L'Assemblée Générale s'est tenue le jeudi 24 février.

Bilan moral et financier ont été présentés, questions diverses. Renouvellement du bureau (qui reste inchangé):



Présidente: Françoise LE BRIS - Trésorière Pierrette COUTHURES - Secrétaire: Jean-Paul LABAT.

Le feu de la Saint Jean 2022 **est prévu** pour le vendredi 24 juin, suivi d'un feu d'artifice.

A très bientôt.



BALADES AILLASSAISES

L'Assemblée Générale s'est déroulée le 24 mars 2022.

Bilan moral, bilan financier et questions diverses ont été développés. Renouvellement du bureau :
Présidente Françoise LE BRIS et Trésorière Annie WAGUET.

L'association compte de plus en plus d'adhérents. Venez nombreux découvrir les chemins communaux de notre village qui sont maintenant entretenus par la nouvelle association "Lous Camins de la Bassane" (merci).

Les jours de marche sont les mardi (10-12 km) et vendredi ((5-6 km), départ à 08h30 devant l'église.

LA VIE ASSOCIATIVE



LOUS PETANQUAYRES D'AILLAS

A vos boules La saison 2022 va commencer

Lous pétanquayres vous convient comme tous les ans à des parties de pétanque conviviales.

Cette année, grâce à la Mairie un nouveau terrain est en cour de réalisation...

Ci-dessous les dates prévues pour nos manifestations (Ces dates peuvent être modifiées)

1^{er} Rendez-vous **Dimanche 5 Juin 2022** à partir de 14 h 00 **Début de partie** 14 h 30 / 15 h

Nous débutons le dimanche après-midi dans un premier temps à cause de la fraîcheur du soir puis nous reprendrons les vendredis soirs avec nos grillades pour ceux qu'ils le souhaitent.

<u>Dates à retenir</u> :	- Dimanche 19 Juin	- Dimanche 1 Juillet	- Vendredi 8 Juillet
	- Vendredi 15 Juillet	- Vendredi 22 juillet	- Vendredi 29 juillet
	- Vendredi 12 août	- Vendredi 26 août	- Vendredi 09 septembre
	- Vendredi 23 septembre		

Le dernier rendez-vous sera **le Samedi 1er Octobre 2022 à partir de 14 h 30**

Nous comptons sur votre présence.
Le bureau.



A.P.E. : Association des Parents d'Elèves



Dimanche 20 Mars à 14 h l'A.P.E. d'Aillas a organisé le traditionnel carnaval dans le village.

Le point de rendez-vous était donné devant le stade d'Aillas. Les enfants et parents de l'école ont répondu présent. Après avoir décoré monsieur Carnaval, le cortège a défilé dans les rues du village en musique. Déguisements colorés, confettis et bonne humeur étaient au rendez vous.

De retour devant le stade les enfants ont pu énumérer les chefs d'accusations avant de procéder à la mise à feu de Monsieur Carnaval comme à l'habitude. La manifestation s'est poursuivie par un goûter participatif. Les parents ont généreusement apporté leurs pâtisseries pour le plaisir de tous.

Un agréable moment simple et traditionnel pour marquer l'arrivée du printemps. L'A.P.E. remercie tous les parents venus nombreux.



LYRE AILLAISSE

L'Assemblée Générale de la Lyre s'est tenue le dimanche 6 février; Les bilans moral et financier ont été exposés. Lucia ROULET, nouvelle directrice musicale, a évoqué des projets tel qu'un éveil musical qui pourrait enrichir l'harmonie, des partenariats avec l'école et les marchés gourmands.

La soirée théâtrale, initialement prévue pour le 02 avril, **est reportée** au samedi 2 juillet.

Suite au décès de Christian PAULY, un nouveau président a été élu; le bureau se compose comme suit :

Président: Adrien BUCQUET - Vice-président: Jeannot DANEY

Trésorière: Chantal DANEY - Secrétaire: Françoise LE BRIS.



LA LYRE EN PLEINE RENAISSANCE

Nous avons accueilli lors de la Sainte Cécile, notre nouvelle animatrice musicale Lucia ROULET et lors de notre AG en février dernier nous avons élu le Président de la Lyre Adrien BUCQUET.

Tous deux nous apportent leur dynamisme, des idées novatrices. Le cocktail est réussi et une belle alchimie naît entre les nouveaux et les anciens.

Lors de la dernière manifestation nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux musiciens. Les personnes intéressées peuvent nous rejoindre ! Nous les accueillerons avec grand plaisir lors de nos répétitions !

Vous pouvez contacter :

Chantal DANEY (trésorière): 06.83.47.10.24

Lucia ROULET (cheffe d'orchestre): 06.32.22.43.03

Adrien BUCQUET (Président): 06.69.27.71.31



Quelques dates à retenir :

- 17 juin : *Fête de la musique*
- 2 juillet : *soirée théâtre en musique*
- 7 juin : *animation de la Lyre lors du marché gourmand d'AILLAS.*
- 4 décembre : *Sainte Cécile*
- 23 décembre: *Halha de Nadau* (défilé de flambeaux de Noel traditionnels en Sud-Gironde)

Comité des Fêtes :

Soirée du 02 avril 2022

Le comité des fêtes a reçu, à la salle des fêtes le 02 avril 2022, pour son spectacle « La palombière, ça se prépare ! », Bruno Labat dit « Plumet ».

Spectacle qui a ravi un public nombreux, ce qui a permis de partager la recette entre deux associations, telles que le Téléthon et Coeur de Lou.

Nous remercions bien évidemment Bruno Labat pour sa générosité.

Nous remercions également tous les bénévoles qui ont œuvré pour l'installation du décor et les petites mains pour les pâtisseries comme, Océane Deloubes, Christianne Gibard, Aline Larquey, Michèle Martel, Corine Sichel.

Au plaisir de vous revoir,



Le bureau.

Mardi 3 Mai 2022

Le 1er marché des producteurs de la saison a eu lieu le 03 mai, nous avons assuré la buvette.



Samedi 7 et Dimanche 8 Mai 2022



Le comité des fêtes a aussi organisé pour la petite fête, une matinée pêche le samedi 7 mai suivi d'un repas à la salle des fêtes réalisé par ses bénévoles, repas très réussi et très apprécié des convives.

Le lendemain dimanche 8, un marché artisanal s'est déroulé sous le soleil en présence des fifres de Gans où l'on a pu se distraire, se restaurer et acheter divers produits.

La prochaine manifestation aura lieu le 17 juin pour la fête de la musique en collaboration avec la **Lyre d'Aillas**.

Aussi, un repas est prévu le Samedi 23 juillet 2022, au menu, une Paella

et à l'animation Kévin Monnier l'accordéoniste.

Vous espérant nombreux, comme toujours, nous vous disons à bientôt !.



LA VIE ASSOCIATIVE



Club des Aînés « Louis d'Aillas »

Assemblée générale et repas annuel du dimanche 20.3.2022
Enfin retrouvés... !!!

Aux environs de 12h, accueil chaleureux du Président adressé aux membres présents puis c'est la remise des modestes cadeaux anniversaires non fêtés en 2020 et 2021.. !! soit un rosier en pot pour les dames et une bouteille de Perbos rouge pour les messieurs.

Le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale.

Accueil des nouveaux membres. Rappel des absents du jour, malades. En mémoire de ceux qui nous ont quittés, une minute de silence a été observée. Rappel des effectifs en diminution : 112 membres à ce jour ; le poids des ans et la crise sanitaire en sont la cause.

La Secrétaire Annie Waguët dresse le compte rendu d'activités : Février 2020 – Février 2022
soit: 4 Lotos mensuels - sorties annulées – 5 réunions de Bureau.

La Trésorière Annie Dubernet donne lecture du compte de résultat, précisant que l'ensemble des comptes est consultable. Le déficit annoncé se justifie par l'annulation forcée des grands lotos.

Le Président adresse des remerciements à l'ensemble de son Bureau pour le travail accompli dans un climat serein, à la secrétaire et trésorière qui assurent leur tâche respective avec le sérieux nécessaire et aux membres qui ont apporté l'aide physique concernant la mise en place des tables et chaises pour les diverses manifestations.

Renouvellement annuel du Bureau démissionnaire :

Un appel est lancé dans l'Assemblée pour rejoindre l'équipe dirigeante.

Soumis au vote de la dite Assemblée, le nouveau Bureau adopté à l'unanimité se compose comme suit :

Président : Légise Michel. Vice - Présidente : Larquey Aline.

Secrétaire : Waguët Annie – adjointe : Duffau Carmen.

Trésorière : Dubernet Annie – Adjointe : Cazemajou Ginette.

Membres : Bigaud Arlette – Duluc Nicole- Jacquy – Labat Jean Paul –
Lafrancesca Jean- Pierre – Laprie Christiane – Légise Christiane –
Raoux Jacques – Rémaut Marie José –Christian – Servant Jacques.

En conclusion, le bon appétit habituel était souhaité dans le meilleur esprit convivial, agrémenté par une animation musicale adaptée.



En 2022, Cœur de Lou rime avec projets et festivités

Les bénévoles de l'association Cœur de Lou vous concoctent de nombreux événements cette année 2022 afin de récolter des fonds pour améliorer le confort et le bien-être des enfants hospitalisés à l'hôpital des enfants de Bordeaux. Alors à vos agendas !

Retour sur ce qui s'est passé pour l'association Cœur de Lou depuis le début de l'année 2022 ! Le 19 février dernier nous avons organisé à la salle des fêtes de Sigalens, le tout nouveau spectacle de **Bruno Labat dit Plumet**, « **La Palombière ça se prépare !!!** », cette soirée nous avons accueilli 124 personnes ce qui nous a permis de récolter 1130 €. Nous remercions toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister au spectacle mais aussi « Plumet » qui a souhaité organiser un spectacle au profit de l'association Cœur de Lou. Nous en profitons pour remercier le comité des fêtes d'Aillas qui a également organisé ce spectacle le 2 avril dernier et qui a reversé une partie de leur bénéfice à notre association !

Les 25 et 26 avril, nos bénévoles se sont rendus au service de réanimation pédiatrique du CHU de Bordeaux afin d'installer les cuisines pour commencer l'aménagement de la salle des familles ainsi que la salle des soignants. Nous espérons pouvoir partager prochainement avec vous les avancées de nos projets d'agencement de la salle de deuil. Pour patienter nous vous attendons nombreux à nos prochains événements de juin et août.

Le 11 juin nous vous retrouverons pour la 3^{ème} édition de la **Randonnée Nocturne Gourmande**. Comme chaque année le départ se fera avec un vin d'honneur sur stade municipal d'Aillas, s'ensuivra un tout nouveau parcours de 10 km sur lequel **3 arrêts** (entrée, plat, fromage) vous permettront de vous restaurer. !

Lors de votre retour sur le stade municipal le dessert vous attendra accompagné d'un concert caritatif offert par **LOUS CAPS NEGUES !**

Cette année, **Loulouday 6** aura lieu le samedi **20 août**, nos marcheurs et nos vététistes pourront prendre le départ au petit matin. Une restauration vous sera proposée midi et soir. L'après-midi sera dédiée aux enfants, de nombreuses animations leur seront proposées. Pour clôturer la journée, la marraine de l'association Manon Cruz animera la soirée accompagnée de ses chanteurs.

Retrouvez Cœur de Lou sur les marchés nocturnes d'Aillas (les 7 juin, 5 juillet, 2 août et 6 septembre), nous vous y proposerons des chichis et des popcorns. Y sera également présente une billetterie pour participer à nos événements.

Pour suivre toutes nos actualités nous vous donnons rendez-vous sur les pages Facebook et Instagram Cœur de Lou.

« LA VIE EST UN COMBAT, LE COMBAT C'EST MA VIE »

RANDONNÉE NOCTURE GOURMANDE

AU PROFIT DES ENFANTS HOSPITALISÉS AU CHU DE BORDEAUX

11 JUIN 2022 - AILLAS (33)

15 € pour les 5-12 ans

18 € Adultes

22H Concert

LOUS
CAPS
NEGUES



COEUR DE LOU

4 étapes gourmandes

17H vin d'honneur

19H départ marche

Tous en vert et blanc

INSCRIPTION : 06 85 65 09 70 OU EPICOLETTE À AILLAS

Suite de la page 2

Les anciens bavardent de leur côté sur des sujets variés : travaux, temps, animaux, soucis familiaux, et en regardant tourner les jeunes, élaborent parmi ceux-ci de futurs mariages. Les occasions de rencontre entre jeunes, sont peu nombreuses. Hormis ces soirées, les fêtes religieuses et aussi la fête annuelle du quartier ; les loisirs sont inexistantes ; aussi ces soirées attendues et fort appréciées de tous, dans un climat d'amitié, qui ne cesse de se manifester à chaque occasions.

Bien entendu, les danses et les bavardages, sont entrecoupés de friandises : miques, merveilles, crêpes, galettes et châtaignes à la saison, le tout arrosé exceptionnellement d'un peu de bon vin du cru familial. Tout ceci crée une chaleur de sentiments, que chacun souhaite retrouver le plus tôt possible.

Par ailleurs, aller « au bourg » est pour certains une vraie expédition. Pas ou peu de chemins praticables, la commune très étendue. Les personnes se déplacent à pied ; de Glairoux , de Monclarits , des Minjoulets , du bois Majou , des Jurgets , de la Beïse , de Sigalens aussi les distractions se localisent en général dans les grands quartiers (sections de la commune).

Il existe encore beaucoup de croyants à la sorcellerie et aux fantômes. Les exploits et conséquences en sont abondamment commentés lors des veillées. Lors d'un malheur, il est fréquent d'en imputer la responsabilité à un soi-disant « sorcier » haï et craint en même temps de tous .La nuit les personnes ont peur des fantôme « Hanteoume » ; hallucinations provoquées par des racontars réciproques.

Une certaine peur plane dans les familles , et il n'est pas question d'aller loin la nuit, sinon à plusieurs afin de se donner mutuellement du courage . Il y a aussi la hanties des loups , qui rôdent encore dans la région.

Le cri de la chouette venait s'ajouter à ces croyances simples et jetait une certaine angoisse.

Un prochain extrait vous sera proposé dans le prochain numéro

Les Associations d'Aillas

* ABC Aillas Billard Club :
LABAT Jean Paul 06.82.84.92.54.

* ACCA Chasseurs :
LAMAISON Michel 06.73.41.51.75.

* ADMR Aillas Landes Girondines :
Aide à la Personne :
BARNETT André Marc 05.56.25.63.29.

* ADRA Retraités Agricoles :
J. François LACAMPAGNE
06.74.44.46.63

* AILLAS Gym Loisirs :
CHARBONEL Marie Jo
05.56.65.30.40. / 06.49.29.49.92

* AMICALE DES POMPIERS :
CAZEMAJOU Thierry 06.78.07.13.08.

* APE Ecole Aillas
Asso Parents d'Elèves de l'Ecole :
SANGLA Nadège 06.38.57.20.48.

* BALADE AILLASSAISE :
BALADE Marche
LE BRIS Françoise 05.56.65.30.24.

* CŒUR DE LOU :
CROUZET Manu 06.82.32.60.18.

* COMITE DES FETES :
Manifestations festives :
TURMO Valérie 05.56.65.32.23.

* COMITE SAINT JEAN /
Organisation Feu de St JEAN
LE BRIS Françoise 05.56.65.30.24.

* COOPERATIVE SCOLAIRE :
Activités scolaires :
Anne BLONDEL 05.56.65.32.31.

* L'ARRIVEE DE LA
TRANSHUMANCE :
BUZOS Jacquy 06.47.35.60.10.

* CLUB DES AINES
« LOUS D'AILLAS »
LEGLISE Michel 05.56.65.43.33.

* LOUS PETANQUAYRES
D'AILLAS : Pétanque
LAULAN Thierry 06.83.57.61.71.

* LUMIERE ET PASSION :
Atelier Vitrail :
SICHEL Corine 05.56.65.38.45.

* LYRE AILLASSAISE :
Musique :
Adrien BUCQUET 06.69.27.71.31

* MSA :
Retraités Délégué Cantonal
DUBOUILH Christian 05.56.25.80.06.

* FCPA :
Football Club Pays Aurossais
LAURENT Jérôme 06.84.77.01.30.

* TCGA
Tennis Club Grignols / Aillas :
LAFARGUE Marie 06.32.37.85.86.
Dominique MAURIN 06.11.91.60.14.

* LOUS CAMINS DE LA BASSANE
Philippe PAILLAUGUE

Rappel des Manifestations (Sous réserve de la covid 19)

Mai 29/05 APE Vide grenier

Juin

05/06 Lous pétanquayres d'Aillas
Début de la saison de Pétanque

07/06 Mairie Lou Marcat d'Aillas

11/06 Cœur de Lou
Randonnée Nocturne Gourmande

17/06 Comité des Fêtes et La Lyre
Fête de la Musique

19 /06 Club des Aînés Loto

24/06 Comité St Jean
FEU de la St JEAN et Feu d'artifice

25/06 ACCA Assemblée Générale ACCA

26/06 ACCA Repas du Sanglier

Juillet

02/07 La Lyre Soirée Théâtre

08/07 A.P.E. Fête fin d'Année

17/07 Club des Aînés Loto

13 ou 14/07 Mairie Maiade

23 et 24/07 ACCA Journées Chiens

23/07 Comité des Fêtes Repas

Août

07/08 Club des Aînés Loto

Il est demandé à chaque Présidente, Président d'Association, de transmettre les articles et photos à l'adresse mail suivante : aillas.bulletinmunicipal@gmail.com dès les manifestations passées.

INFOS PRATIQUES

MEDECINE GENERALE	Dr Anne BARNETT Dr Soana EHSTER	- Dr Alizée LAFFARGUE	05.56.65.30.78.
INFIRMIERS LIBERAUX	- Elise PLAT	- Hélène GOURGUES - Séverine LEVEQUE	05.56.65.31.04
MASSEUR KINESITHERAPEUTE D.E.	Marie LANNELONGUE		09.67.00.79.84. 06.04.53.71.16.
MASSEUR KINESITHERAPEUTE	Mathieu DUFFOUR		06.73.60.63.39.
DIETETICIENNE OSTHEOPATHE PSYCHOLOGUE SOPHROLOGUE	Pauline ROY Mylène FAUQUE Christine DEL PINO Mme MOGA		06.78.81.39.25. 06.22.75.08.83 06.24.41.15.27. 06.82.62.94.89.
HOPITAL DE LANGON	Standard Urgences		05.56.76.57.57. 05.56.76.57.30.
CENTRE ANTI POISON			05.56.96.40.80.
ADMR D'Aillas Landes Gironlines	Bureau ouvert le matin de 9 h à 12 h et l'après midi dur rdv		05.56.25.63.29.
ADMR MULTI SERVICES 33			06.72.71.23.44.
POMPIERS	Urgences Lieutenant Alain INESTA Administratif		18 / 112 05.56.65.33.62. 05.56.25.50.27.
GENDARMERIE	BRIGADE DE LA REOLE URGENCES Administratif		17 05.56.71.70.80.
CHRYSLIDES 47	STOP AUX VIOLENCES CONJUGALES EDUCATION A LA NON-VIOLENCE		06.48.05.31.96.
MAIRIE	Monique POLL / Hélène SEPE - DECHAN Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 Et le Vendredi de 14 h à 19 h. Fermé le Mercredi		05.56.65.31.72. aillas2@wanadoo.fr
AGENCE POSTALE Carine PEYROT	Mardi au Samedi de 9 h 00 à 12 h 00		09.75.89.19.50.
GROUPE SCOLAIRE	Anne BLONDEL		05.56.65.32.31.
Médiathèque Intercommunale	Permanence les lundis 16 h à 18 h Et Samedi 10 h 30 à 12 h 00		09.75.89.19.50.
CULTE	Thomas BRENTI / Jean MAUREL Sacristaine Pierrette COUTHURES		05.57.36.41.53. 05.56.65.31.63.
REGIE ELECTRICITE DU SUD DE	LA REOLE		05.56.71.04.50.
VEOLIA			05.61.80.09.02.
SICTOM SUD GIRONDE	Z.I. DUMES à LANGON Lundi de 9 h à 17 h 30 Du Mardi au Vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 Samedi 9 h 30 à 16 h 00		05.56.62.36.03.
Déchets Verts	Contacter la Mairie		05.56.65.31.72.
COMMUNAUTE DE COMMUNES	DU REOLAIS EN SUD GIRONDE		
Services site de LA REOLE 81 rue Armand Caduc	Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 Lundi et Mercredi de 13 h 30 à 18 h 30 Les autres jours de 13 h 30 à 17 h 00		05.56.71.71.55.
Services site d'AILLAS 1 Bois Majou	Services Techniques Services Urbanisme		05.56.71.36.44.
Syndicat de Transport de Corps	Se renseigner à la Mairie		05.56.65.31.72.

AILLAS ENSEMBLE Bulletin municipal de la mairie d'Aillas 12 aillas le Grand 33124 AILLAS
Tirage 400 exemplaires. Directeur de la publication Christelle LAULAN
« Réalisation : Commission Journal Municipal »